

L'ajournement

Europe et que ce sera en fin de compte le gage de son succès ou de son échec. Nous pensons que toutes les parties de l'Acte final devraient être appliquées, mais nous appuyons fortement sur une plus libre circulation des idées et des hommes et sur les mesures de confiance, comme l'annonce préalable de manœuvres militaires. Le Canada surveille de près pour qu'on se conforme à ces dispositions. Si l'on parvient à une plus libre circulation des idées et des hommes, cela prouvera que l'on accorde une dimension humaine à la détente; si les parties s'engagent à respecter les mesures de confiance, nous saurons que l'esprit d'Helsinki s'étend aussi au domaine militaire.

Nous avons déjà commencé à appliquer certaines parties du texte. Les pays membres de l'OTAN ont déjà pris contact avec les autres États participants relativement aux engagements sur les mesures de confiance. On a, cet automne, commencé à discuter aux réunions de la Commission économique pour l'Europe les textes sur la coopération économique, scientifique, technique et écologique. Ces textes, comme ceux qui ont trait aux aspects humanitaires et autres de la coopération, font également l'objet d'une étude au siège de l'UNESCO à Paris, pour que leur application soit accélérée. Dans une application quelque peu différente du texte, la disposition concernant la réunion des familles a donné lieu à un accord qui sera signé par le Canada et la République démocratique allemande au moment de l'établissement de relations diplomatiques.

Les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères sont en train d'étudier les conséquences pour le Canada des termes de l'Acte final dans les divers domaines qu'il recouvre.

Pour ce qui est d'y donner suite, le Canada et ses alliés étudient des méthodes pour contrôler l'application des conclusions de la Conférence afin d'assurer que tous les pays intéressés respectent le plus possible les dispositions de l'Acte final. Nous reconnaissons, cependant, qu'à certains égards, il faudra prévoir un temps de préparation et d'analyse avant de pouvoir appliquer l'Acte, et les pays signataires, y compris le Canada, devront consacrer encore plusieurs mois à cette étude avant de pouvoir établir des priorités et adopter des mesures.

La surveillance de la mise en œuvre des engagements de la Conférence nous aidera à nous préparer pour la conférence qui se tiendra à Belgrade en 1977. Par conséquent, nous devons alors pouvoir évaluer avec confiance la mesure dans laquelle les États-membres ont respecté les dispositions de l'Acte final. Nous serons alors plus en mesure de tirer les conclusions qui s'imposent, quelles qu'elles soient, quant au succès de la Conférence sur la sécurité et la coopération.

LES POSTES—LE CAS DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS ET LA QUESTION DE L'ADHÉSION À UN SYNDICAT

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, ma question, ce soir, porte sur les Postes. Je suis heureux de voir que c'est mon collègue le député de Fort William (M. McRae), secrétaire parlementaire du ministre des Postes, qui y répondra. La raison pour laquelle je dis cela, c'est que feu mon grand-père, J. W. Alkenbrack, qui était maître de poste à Flinton (Ontario), il y a bien des années, a déménagé par la suite à Fort William, et que certains membres de ma famille habitent encore là, rue Francis, dans ce qui est maintenant la nouvelle ville unifiée de Thunder Bay.

Je me suis levé à la Chambre, le mardi 4 novembre, et le vendredi 14 novembre, au milieu de la grève des Postes

[M. McRae.]

qui, j'espère, est finie pour toujours, et j'ai posé les questions suivantes, consignées aux pages 8834 et 9062 du hansard. Voici la première:

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Postes. Dans ses délibérations avec le syndicat, le ministre a-t-il défendu le droit des citoyens canadiens d'accepter des emplois intermittents sans avoir à adhérer à un syndicat.

Le ministre des Postes a répondu:

A ce sujet, je voudrais bien être franc avec le député, mais je dois lui demander de faire preuve d'un peu de patience parce que, depuis toujours, le syndicat a la prérogative d'annoncer à ses membres, au moment de la ratification, les modalités sur lesquelles les parties se sont entendues. Je ne voudrais en aucune manière compromettre ce droit des syndicats ni y porter atteinte, même involontairement.

• (2210)

Et le 4 décembre, j'ai posé la question supplémentaire suivante:

Le ministre des Postes estime-t-il que les droits des travailleurs occasionnels non syndiqués sont respectés dans ce conflit?

Le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, c'est une autre histoire, que celle des employés occasionnels non syndiqués. On a toujours eu recours à eux dans les périodes de pointe. Ce droit n'a jamais été brimé. La direction a maintenu ce droit particulier, bien qu'elle ait défini certains cas limitant le recours aux occasionnels.

Le ministre a alors répondu à une autre question. J'espère qu'on peut nous assurer que le droit des travailleurs occasionnels de travailler sur la demande du maître de poste de chaque bureau a bien été respecté.

Je ne voulais pas compromettre le résultat des négociations. Tout ce qui m'intéresse, c'est qu'on respecte le droit des employés occasionnels afin qu'ils puissent travailler dans n'importe quel bureau ayant besoin d'aide occasionnelle sans avoir à se syndiquer. Tous les citoyens du Canada ont toujours eu ce droit et dans les périodes de pointe, surtout à Noël, on engage des occasionnels. C'est à la direction et à chaque maître de poste du Canada d'en décider. C'est à lui, et à lui seul de décider combien d'employés occasionnels il lui faut et ceux qu'il désire engager. C'est pourquoi ce soir, maintenant que la grève est terminée, j'aimerais qu'on assure aux Canadiens qu'au cours de ses négociations avec les syndicats, le ministre des Postes (M. Mackasey) a bien respecté ce droit. C'est ce qui m'a incité à poser ces questions aux deux dates que j'ai citées plus haut.

J'ai posé ces questions à cause des droits personnels des intéressés. Cela m'a beaucoup préoccupé parce qu'un des dirigeants du syndicat a traité le public canadien de façon très mesquine et très cavalière lorsqu'il a dit dans le feu des efforts de négociation: «Au diable le public». J'exhorte le Parlement et les Canadiens ici ce soir à ne pas oublier cette remarque.

M. Prud'homme: Nous ne l'oublierons pas.

M. Alkenbrack: Je le demande parce que les actes et les manières de certains dirigeants syndicaux sont préjudiciables au maintien de la structure de notre système et même à notre société. Aucun Canadien, quel que soit le secteur de notre société où il évolue, ne peut faire une déclaration semblable sans rendre de comptes et s'en tirer en toute impunité.

M. Prud'homme: Très juste!

M. Alkenbrack: Je félicite le ministre des Postes, obligé de s'absenter ce soir, du rôle qu'il a joué pendant la période difficile de la grève. Je sais qu'au cours de ses